



POINT DE VUE



Geert SANDERS
Directeur
Général vwi
(intercommunale
flamande)

Que représente pour vous la Conférence permanente ?

Le lancement de la plateforme représente l'aboutissement mais aussi un encouragement, pour l'avenir, des 15 années de travail que nous avons menées en commun sur ce territoire franco-belge.

C'est une déclaration politique, associant la société civile, pour une vision commune du territoire transfrontalier, qui complète les projets que nous avons développés au cours de ces dernières années.

Quels projets avez-vous menés ?

Depuis la fin des années 1980 bon nombre de projets ont vu le jour, notamment dans le cadre d'Interreg. Aujourd'hui, par exemple, la vwi, la Province de Flandre Occidentale et l'Agence d'urbanisme (agur) mettent en œuvre un projet de système d'information géographique transfrontalier. Il a pour but de réaliser une couverture cartographique de l'espace de coopération et doit jeter les bases d'une observation transfrontalière à partir d'une approche socio-économique.

Quelle est pour vous la spécificité et l'intérêt de cette conférence ?

Cette Conférence est exceptionnelle car elle nous permet de fonctionner à parité entre les acteurs belges et français et elle associe tous les niveaux : locaux, intercommunaux, provincial ou départemental, régionaux, fédéral et national. La Conférence permettra de rassembler l'ensemble des acteurs et leur permettra de coopérer dans leur domaine de compétences et ce à géométrie variable selon les thèmes et problématiques abordés.

Enfin, la société civile est partie prenante de notre partenariat : les organismes consulaires travaillent avec les syndicats professionnels et les conseils de développement sur de nombreuses actions.

Dernière illustration de notre partenariat, nous, les partenaires belges, soutenons la candidature de Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale à l'appel à coopération métropolitaine lancée par la DATAR, dans la mesure où cette candidature présente le territoire candidat dans sa dimension transfrontalière.

Flandre / Dunkerquois

Lancement de la Plateforme transfrontalière

Le 29 novembre dernier, à l'Hôtel de Ville de Furnes (Veurne) en Flandre belge, a été signée la déclaration d'engagement pour le lancement de la Conférence Permanente « Plate-forme transfrontalière West Vlaanderen / Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale ».

Signée côté belge par les acteurs des arrondissements de Ieper, Diksmuide et Veurne, la vwi et la Province de Flandre occidentale et côté français par les acteurs de l'arrondissement de Dunkerque et du Syndicat mixte de la Côte d'Opale, cette déclaration, premier acte politique fort, témoigne de la reconnaissance du travail accompli en partenariat par les collectivités de part et d'autre de la frontière depuis de nombreuses années (vwi/ Agur, communauté urbaine, Province).

Pour les élus comme pour les techniciens cette cérémonie historique, selon les propres mots du Sous-Préfet Daniel FEREY, marque la structuration d'une coopération certes dense mais faite jusque là d'initiatives éparées. La coopération sera désormais fondée sur des objectifs partagés ayant vocation à organiser en commun un territoire transfrontalier confronté, de part et d'autre de la frontière, à des problématiques similaires.

Ces objectifs concernent à la fois la connaissance et l'entraide mutuelle entre territoires, le développement économique, touristique et culturel, l'emploi et la mobilité, l'aménagement et la gestion de paysages naturels, la ruralité et l'éducation. Bien qu'ambitieux, ces objectifs devraient être atteints grâce à la réalisation de projets concrets mis en place par les groupes de travail thématiques. Ils seront épaulés par une



cellule d'animation et reporteront annuellement à la Conférence Permanente, organe de concertation entre les partenaires.

Pour Michel DELEBARRE, Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque, il est essentiel que ces démarches s'attachent aux difficultés transfrontalières du quotidien. C'est pourquoi les partenariats au sein de la plateforme seront à géométrie variable en fonction de la réalité des projets à mettre en œuvre.

Pour illustrer la vocation opérationnelle de la plateforme, lors de son lancement quatre projets pilotes ont été présentés :

- un système d'information géographique transfrontalier
- un projet en matière d'insertion professionnelle
- une coopération sanitaire entre le centre hospitalier de Dunkerque et la clinique Saint-Augustin de Furnes
- une coopération dense sur la ruralité

Parions que la nouvelle Conférence, désormais portée politiquement, fera naître de nombreux projets transfrontaliers structurants pour le territoire.

France / Espagne

La Communauté de Travail des Pyrénées (CTP) se transforme

Créée en 1983, l'association de la CTP qui réunit trois régions frontalières françaises (Midi-Pyrénées, Aquitaine et Languedoc Roussillon), quatre communautés autonomes espagnoles (Navarre, Aragon, Catalogne, Pays Basque) et la Principauté d'Andorre se transforme en consorcio.

Le consorcio est une formule juridique de droit espagnol reconnu en tant que structure porteuse de coopération transfrontalière entre collectivités par le Traité de Bayonne.

Les assemblées de chaque région doivent valider les nouveaux statuts de la CTP, puis ils seront soumis à une autorisation de l'Etat français (décret en Conseil d'Etat ou arrêté préfectoral en fonction de la date de soumission). Ainsi créé le consorcio donnera une nouvelle dimension à la CTP qui de l'avis de ses membres mêmes n'a donné jusqu'à présent que de maigres résultats en terme de projets transfrontaliers.

Pour Joan GANYET, son secrétaire Général (Généralité de Catalogne) cette nouvelle structure juridique marque une certaine maturité de la Communauté.

Ainsi la CTP pourra se présenter devant les institutions nationales et communautaires et solliciter la responsabilité de la gestion de la future génération des fonds Interreg pour le transfrontalier franco-espagnol.

Cette transformation juridique est également l'occasion pour la CTP d'étendre son champ de compétences à l'énergie, l'urbanisme, l'agriculture forestière et de montagne, en plus de ses missions sur les réseaux de communication, la formation, le développement technologique, la culture et le sport, le développement durable.

Mais le consorcio n'est qu'une étape, le groupement européen de coopération transfrontalière proposé par la Commission européenne (voir page suivante) ouvre de nouvelles voies aux structures de coopérations transfrontalières et la CTP y pense déjà.

D'ici là, d'après Martin MALVY, Président de la Région Midi-Pyrénées, la CTP a déjà gagné en visibilité auprès de ses partenaires et pourra développer des projets de plus grande ampleur.

Pour en savoir plus : <http://www.ctp.org>



FICHE TECHNIQUE



Le Projet de groupement européen de coopération transfrontalière

Dans le cadre de la nouvelle politique de cohésion 2007-2013, la Commission a présenté en juillet 2004 une première version du futur règlement européen prévoyant la création d'un outil de coopération transeuropéenne, le groupement européen de coopération transfrontalière (GECT). Ce texte permet aux collectivités, aux organismes publics locaux et aux Etats membres de l'Union de créer conjointement des GECT.

Les GECT ont vocation à intervenir au nom et pour le compte de leurs membres afin de promouvoir et faciliter la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale, soit en gérant des programmes co-financés par l'Union Européenne au titre des fonds structurels, par délégation des Etats membres, soit en réalisant directement des actions de coopération.

Ce projet prévoit que les GECT pourront être dotés de la personnalité juridique. Selon les termes du règlement, le GECT «possède la capacité juridique reconnue aux personnes morales par les législations nationales» (art. 3). Le droit applicable au GECT est celui de l'un des Etats auxquels appartiennent les membres.

Les compétences du GECT, sa durée et les conditions de sa dissolution sont définies préalablement à sa création dans une « convention de coopération transfrontalière européenne ». A noter que sont exclus des compétences du GECT les pouvoirs de puissance publique, notamment les pouvoirs de police et de réglementation. Le GECT est créé par publication de cette convention au JOCE, cette procédure ne pouvant pas être soumise à autorisation préalable des Etats membres.

Sur la base de cette convention, les membres du GECT adoptent les statuts. Ils définissent notamment la liste des membres, l'objet et les tâches du GECT ainsi que ses relations avec les membres, la dénomination et le lieu du siège, les organes et leurs compétences - le directeur étant le seul organe obligatoire (article 6) - leurs fonctionnements, le nombre de représentants des membres dans les organes, les procédures décisionnelles, la ou les langue(s) de travail, le mode de gestion du personnel, les modalités de contribution financière des membres, ainsi que les règles budgétaires et comptables applicables, et désignent un organisme indépendant de contrôle financier et d'audit externe.

Le GECT, dans la version présentée par la Commission Prodi, est un outil souple, dont le fonctionnement est défini par les statuts, et polyvalent, couvrant tout le spectre de la coopération transeuropéenne, du local à l'interrégional, de la gestion de programme à la réalisation de projet. Dans cette version, un GECT ne peut être créé que sur le territoire de l'Union Européenne, il ne peut pas associer de membres hors du territoire communautaire. Ce règlement, après passage devant le Conseil des ministres et le Parlement européens, devrait entrer en vigueur le 1er janvier 2007.

Retrouver le projet de règlement sur www.espaces-transfrontaliers.org, rubrique fonds juridique/actualité juridique.

PUBLICATIONS

■ "Le Groupement Local de Coopération Transfrontalière : Enjeux et spécificités d'une nouvelle forme juridique"

Publication disponible sur le site de l'Euro-Institut de Kehl : <http://www.euro-institut.fh-kehl.de>

■ "Une comparaison des salaires entre la France et la Suisse dans la zone frontalière genevoise"

Publication disponible sur le site de l'Observatoire statistique transfrontalier : <http://www.statregio-francosuisse.net>

ZOOM SUR UN SITE



<http://www.confluence.tv>

L'émission télévisée transfrontalière *Confluence* est le fruit d'une collaboration étroite entre 2 chaînes régionales : TV Lux (Province du Luxembourg en Belgique) et France 3 Lorraine Champagne-Ardenne en France. Le site www.confluence.tv ne se contente pas seulement de présenter l'émission et le projet, mais il permet également aux internautes de donner leur avis et de consulter les vidéos des émissions diffusées.

DANS LA PRESSE, EN NOVEMBRE

■ **Coopération franco-luxembourgeoise - Deux entités scientifiques s'allient pour le meilleur, Le Republicain Lorrain, 2 novembre**
La section sciences de l'Institut grand-ducal et l'Académie lorraine des sciences ont signé une convention de partenariat...

■ **Un pont comme lien..., DNA, 5 novembre**

Le pont sur le Rhin entre Fessenheim et Hartheim est en bonne voie ! Le GLCT Centre Hardt-Rhin supérieur a attribué le marché des travaux ...

■ **Planter un clou en France, mission impossible pour la construction suisse, Le Temps, 5 novembre**

Les entreprises genevoises du bâtiment rencontrent certaines difficultés pour décrocher des contrats en France...

■ **Les Suisses incités au tourisme médical, DNA, 13 novembre**

Les assurances-maladie helvétiques, qui sont des entreprises privées, incitent de plus en plus leurs clients à s'expatrier vers les hôpitaux et centres de convalescence à l'étranger afin de réduire leurs coûts par rapport aux tarifs du secteur de la santé en Suisse...

■ **Jean Nouvel réalisera les gares de la ligne ferroviaire Genève-Annemasse, Le Moniteur, 18 novembre**

L'architecte français Jean Nouvel et son équipe franco-suisse seront chargés de réaliser l'architecture de plusieurs gares entre Genève et Annemasse...

■ **Mont-Blanc, Le Dauphiné Libéré, 8 novembre**

Chamonix - Depuis 1989, l'entité a fait son chemin. Mais aujourd'hui, dans le cadre de l'Europe, les partenaires veulent se doter d'un véritable statut...

■ **Coopération hospitalière entre Nice et San Remo, Nice-Matin, 12 novembre**

■ **Un nouvel acte fondateur pour le Parc marin de Bonifacio - Une déclaration d'intention commune, Nice-Matin, 18 novembre**

■ **Borja Jauregi prend la relève à la présidence du Consorcio Txingudi, Le Journal du Pays Basque, 5 novembre**

Hendaye - Le maire d'Hondarribia Borja Jauregi prend la relève de son homologue hendaïar Kotte Ecenarro à la présidence du Consorcio...

■ **La Plateforme Logistique Aquitaine-Euskadi devient un groupement d'intérêt économique, Le Journal du Pays Basque, 17 novembre**

Les présidents aquitain et basque Alain Rousset et Juan José Ibarretxe ont signé les statuts du GEIE...



N'hésitez pas à nous communiquer vos suggestions d'articles pour les prochaines parutions.

Contact : +33 (0)1-55-80-56-80 - Abonnement : mot@mot.asso.fr

Photos : wvi, commission européenne